

Prendre le pissenlit par la racine

Financement, réglementation
et acceptabilité sociale des
phytotechnologies



Services de régulation



Interception des eaux de pluie/ruissellement



Atténuation et décalage des débits de pointe lors de crues subites des pluies intenses



Infiltration des eaux de pluie/ruissellement



Stockage des eaux pluviales



Support aux populations vulnérables



Rafraîchissement de l'air de l'eau et des surfaces

Services économiques



Protection des biens matériels et des surfaces



Revitalisation et stimulation de l'activité économique



Augmentation de l'attractivité collective



Augmentation des énergies renouvelables



Augmentation des énergies renouvelables



Contrôle de l'érosion des sols



Traitements de contamination



Séquestration et stockage de carbone



Support aux populations vulnérables



Support aux populations vulnérables



Support aux populations vulnérables



Augmentation des énergies renouvelables



Augmentation des énergies renouvelables



Augmentation des énergies renouvelables



Augmentation des énergies renouvelables



Augmentation des énergies renouvelables

Services de support et d'approvisionnement



Fourniture d'habitat, de refuge et de nourriture pour la biodiversité



Amélioration de la connectivité écologique



Aide à la compensation de la perte de milieux naturels en milieu fortement urbanisé



Production de ressources utilisables



Sécurisation des sources d'eau potable

Services socioculturels



Amélioration du cadre de vie



Amélioration de la santé physique



Amélioration de la santé mentale



Support à l'éducation des enfants



Amélioration de la sécurité routière



Augmentation des surfaces utilisables



Réduction de la criminalité



Atténuation du bruit

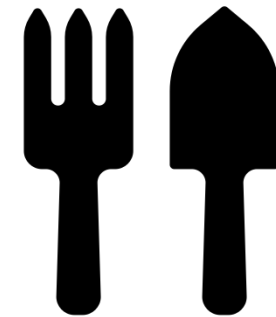


Augmentation de la cohésion sociale

Freins



Leviers



Étude des freins et leviers



Participez à la consultation!

Séance pour les entreprises membres de Québec Vert

23 février

Séance pour les villes et municipalités

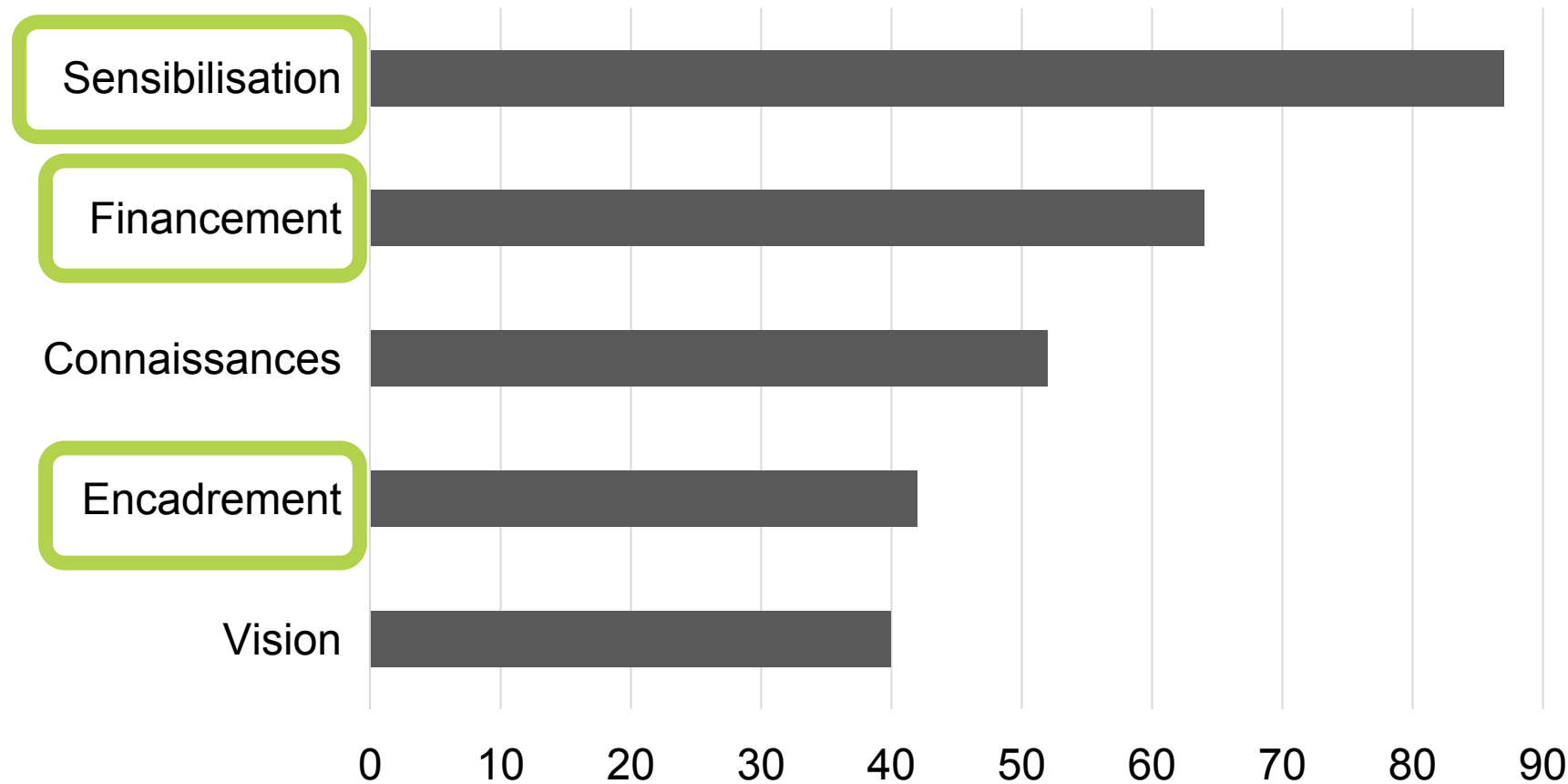
29 février

Séances thématiques ouvertes à tous

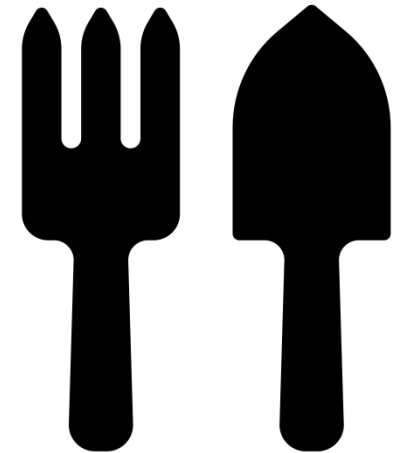
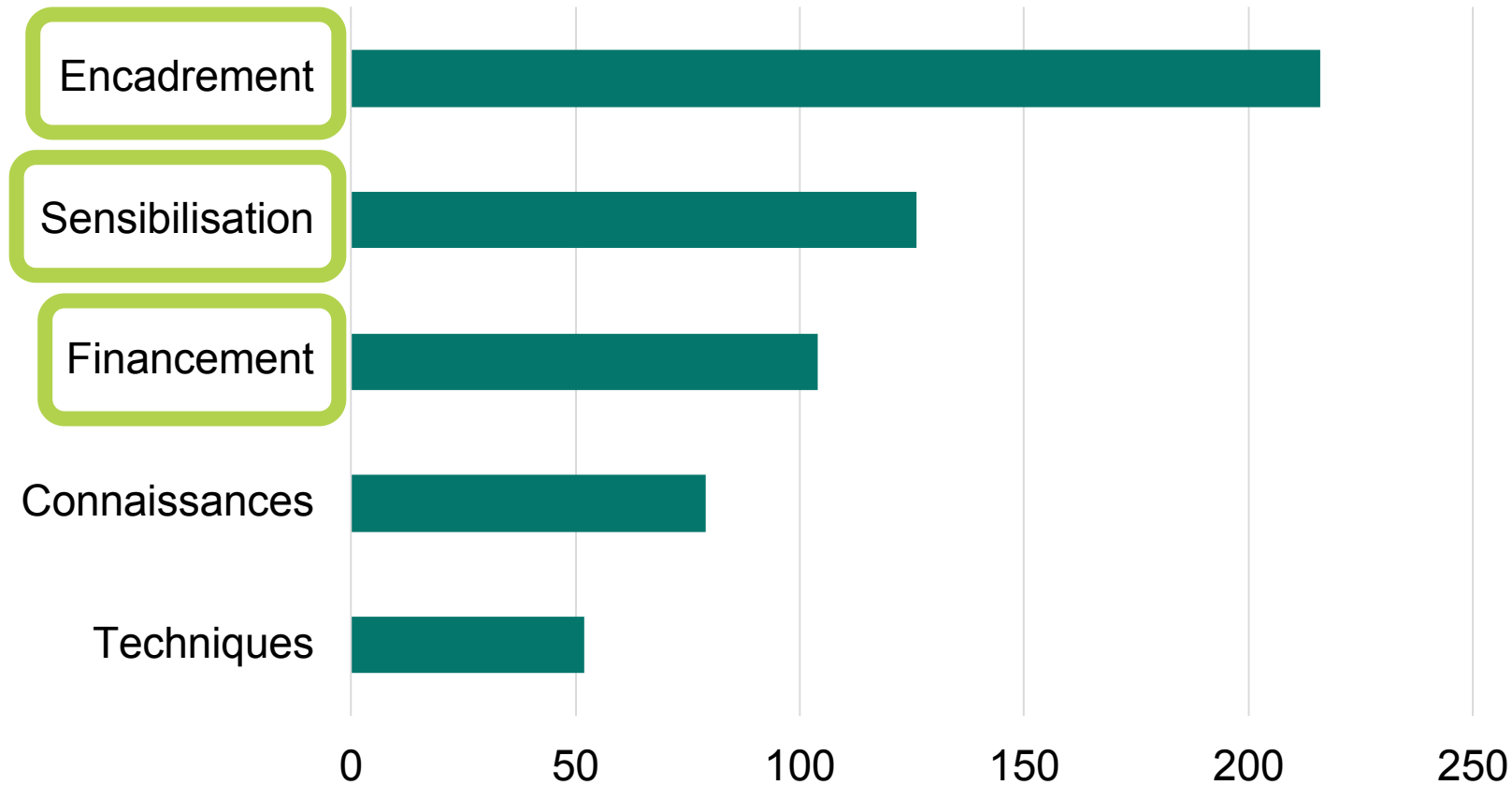
Santé et éducation	12 mars
Environnement	14 mars
Infrastructure routière	26 mars
Aménagement du territoire et communauté	28 mars
Économie et efficacité énergétique	2 avril



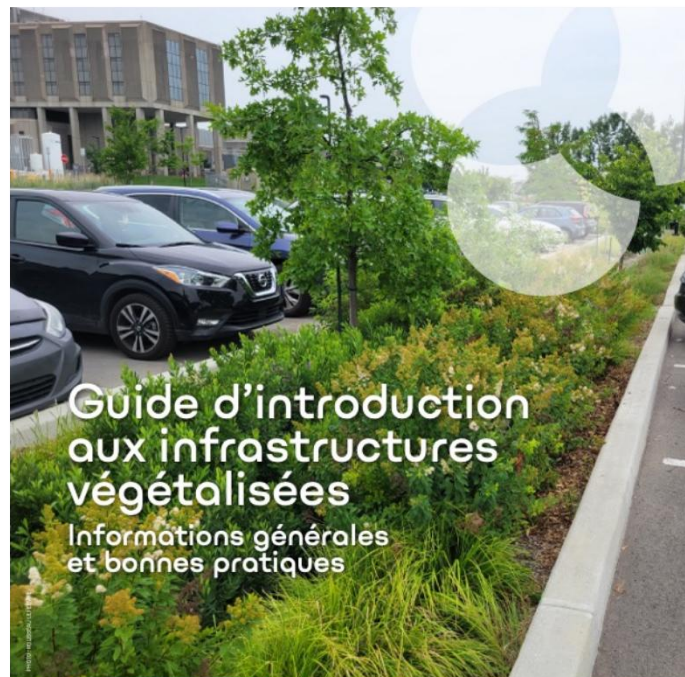
Freins à la mise en œuvre de phytotechnologies



Leviers pour la mise en œuvre de phytotechnologies



Leviers



Guide d'introduction aux infrastructures végétalisées

Informations générales
et bonnes pratiques

1^{re} ÉDITION | AOÛT 2023



Recommandations et bonnes pratiques

	Gouvernements fédéral et provincial	Municipalités et MRC	Donneurs d'ouvrage	Professionnels (conception)	Entrepreneurs (réalisation et entretien)	Organismes	Institutions d'enseignement et de recherche
Multiplier les campagnes de sensibilisation auprès des diverses parties prenantes (décideurs, promoteurs, etc.) afin de faire connaître les nombreuses fonctions et bénéfices des différents types d'IV.						•	
Développer des documents d'information à l'intention des citoyens et des promoteurs immobiliers pour expliquer le fonctionnement et les avantages d'un certain type d'IV, notamment en amont d'un projet.		•				•	
En marge de la sensibilisation, mesurer et communiquer les données de performance et démontrer les avantages réels des IV est primordial (voir section <i>Avancement et diffusion des connaissances</i>).						•	•
Inclure des principes d'urbanisme participatif dans la planification et la priorisation des projets afin de comprendre dès le départ les besoins.							
Mobiliser tous les intervenants , y compris les élus et les citoyens, pour les aménagements, afin de garantir l'adhésion au projet.							
Respecter les plans d'urbanisme existants afin de garantir une performance optimale.							
Mettre en vitrine , tant en amont qu'après la réalisation, les projets réalisés, les réalisations, la présence de panneaux d'information, la signalisation, la présence de panneaux d'information, la présence de panneaux d'information, la présence de panneaux d'information.						•	
Déboulonner , en se basant sur la science et l'expérience, les fausses perceptions les plus fréquentes telles que l'endommagement de la chaussée, l'incompatibilité avec le climat hivernal, etc. (voir section <i>Perceptions et croyances</i>).		•				•	•
Porter une attention particulière aux milieux où vivent des populations vulnérables afin de limiter d'éventuels effets d'exclusion. La création d'aménagements répondant réellement aux besoins et attentes de ces populations permettra de générer une meilleure adhésion.		•	•				
Valoriser les initiatives porteuses en les récompensant par des distinctions et promouvoir les concours déjà existants, tels que le prix d'excellence de la Société québécoise de phytotechnologie, les prix en verdissement des Fleurons du Québec ou les attestations de stationnements écoresponsables du Conseil régional de l'environnement de Montréal.						•	
Financer des projets structurants de sensibilisation afin de supporter la mise en œuvre des présentes recommandations.	•						

Acceptabilité sociale

Recommandations et bonnes pratiques

	Gouvernements fédéral et provincial	Municipalités et MRC	Donneurs d'ouvrage	Professionnels (conception)	Entrepreneurs (réalisation et entretien)	Organismes	Institutions d'enseignement et de recherche
Adopter des politiques et stratégies faisant la promotion des IV à l'échelle du territoire pourrait grandement favoriser l'implantation d'une réglementation adaptée à des échelons inférieurs de gouvernance. Au cours des dernières années, plusieurs suggestions et opportunités ont été soulevées, en voici quelques exemples :		•					
• Politique québécoise de végétalisation : proposée depuis 2017 par Québec Vert, dans le cadre de l'adoption de la loi sur le développement durable, la Politique québécoise de végétalisation aurait pour objectif principal d'augmenter l'utilisation des végétaux à des fins environnementales et de santé publique par la mise en œuvre d'actions précises dans tous les domaines d'intervention où ces derniers pourraient être utiles.							
• Politique d'intégration de la santé préventive en aménagement urbain : proposée depuis 2016 par Québec Vert, cette politique vise à intégrer la santé préventive dans les politiques publiques aux fins de la planification et de la réalisation des projets d'aménagement.							
• Politique nationale de végétalisation : proposée par Québec Vert, cette politique vise à intégrer la santé préventive dans les politiques publiques aux fins de la planification et de la réalisation des projets d'aménagement.							
Développer des programmes de sensibilisation et promouvoir les initiatives porteuses.							•
Bonifier les règlements existants (obligation, conditions, etc.) pour les terrains publics que privés afin de retirer toute clause ayant le potentiel de restreindre l'utilisation des IV. Pour ce faire, la consultation des professionnels des IV pour identifier clairement les réglementations contraignantes et/ou les aspects réglementaires pouvant être améliorés (et comment) peut s'avérer utile.		•	•	•	•		
Créer des politiques (p. ex. politique de l'arbre, politique de gestion des eaux pluviales, etc.) qui intègrent et favorisent l'utilisation des IV pour appuyer la réglementation et faciliter la prise de décision (voir la section <i>Planification</i>).		•					
Rendre disponibles et mieux communiquer des exemples de réglementation favorisant les IV pour encourager l'action. Plusieurs guides ont récemment été publiés en ce sens (Laterreur et Royer, 2022; Mathieu et al., 2016; Montréal, 2023).							•
Documenter les procédures de dérogations possibles au RBQ en matière de toit végétalisés.							•
S'inspirer de politiques mises en place ailleurs au Canada ou dans le monde et les adapter aux réalités climatiques et contextuelles du Québec.	•	•					
Accompagner les réglementations exigeant ou favorisant les IV de guides de conception et d'entretien qui faciliteront l'application du règlement.		•					
Promouvoir les IV dans les mécanismes de consultation publique afin d'influencer les réglementations, politiques et stratégies à venir.							•

Aspects réglementaires

Recommandations et bonnes pratiques

	Gouvernements fédéral et provincial	Municipalités et MRC	Donneurs d'ouvrage	Professionnels (conception)	Entrepreneurs (réalisation et entretien)	Organismes	Institutions d'enseignement et de recherche
Réaliser davantage d'études/d'analyses coûts-avantages incluant des comparatifs avec les alternatives possibles (comportant les coûts du statu quo). Ces études devraient porter sur le cycle de vie complet des aménagements, notamment afin de bien documenter le retour sur investissement. Par ailleurs, l'inclusion dans ces analyses des multiples fonctions et cobénéfices des IV est absolument fondamentale.		•	•		•	•	•
Diffuser les études existantes via des organismes de diffusion, de transfert de connaissances et d'accompagnement.						•	•
Développer des programmes de formation pour les professionnels du secteur afin de répondre à la demande croissante de services liés à la planification, l'implantation et l'entretien des IV. La tenue, par un organisme spécialisé, de ateliers de concertation s'appliquant aux IV serait également pertinente.							•
Adapter les critères d'admissibilité des projets de financement afin d'y promouvoir l'adoption d'adaptation aux changements climatiques.							
Revoir le mode de financement municipal afin de favoriser le financement d'enjeux globaux. Il pourrait par exemple s'agir d'instaurer des taxes pour développer des fonds spécifiques (p. ex. une taxe liée au taux d'imperméabilisation pour financer les projets de gestion des eaux pluviales et/ou la lutte aux îlots de chaleur).	•	•					
Utiliser des outils tels que les plans triennaux, quinquennaux ou même décennaux d'immobilisation pour sécuriser les budgets de réalisation et d'entretien des IV.		•	•				
Sécuriser les investissements et assurer que des fonds soient mis à disposition pour l'entretien du parc d'IV par l'intégration de celles-ci à la gestion des actifs.		•	•				
Exiger des promoteurs qu'ils réservent un pourcentage fixe du budget des projets pour réaliser des infrastructures végétalisées (en s'inspirant du programme pour les arts).	•	•	•				

Aspects économiques

Leviers



Acceptabilité sociale

	Gouvernements fédéral et provincial	Municipalités et MRC	Donneurs d'ouvrage	Professionnels (conception)	Entrepreneurs (réalisation et entretien)	Organismes	Institutions d'enseignement et de recherche
Multiplier les campagnes de sensibilisation auprès des diverses parties prenantes (décideurs, promoteurs, etc.) afin de faire connaître les nombreuses fonctions et bénéfices des différents types d'IV.						•	
Développer des documents d'information à l'intention des citoyens et des promoteurs immobiliers pour expliquer le fonctionnement et les avantages d'un certain type d'IV, notamment en amont d'un projet.		•				•	
En marge de la sensibilisation, mesurer et communiquer les données de performance et démontrer les avantages réels des IV est primordial (voir section <i>Avancement et diffusion des connaissances</i>).						•	•
Inclure des principes d'urbanisme participatif dès la planification et la priorisation des projets afin de comprendre dès le départ les préoccupations des citoyens et de bonifier les projets en fonction de leurs besoins.		•	•	•			
Mobiliser tous les intervenants dès le début des projets , c'est-à-dire également les élus et les responsables de la réalisation et de l'entretien des aménagements, afin de s'assurer de la compréhension et l'adhésion de tous au projet.		•	•	•			
Respecter les plans d'entretien et assurer un suivi minimal de l'état des ouvrages afin de respecter les attentes des citoyens, tout en s'assurant de la performance optimale des aménagements.		•	•		•		
Mettre en vitrine , tant auprès des citoyens qu'auprès des autres parties prenantes (décideurs, employés, etc.), des projets exemplaires afin de démontrer le potentiel positif de ce type de projet. Cela peut se faire par de la signalisation, la présence dans les médias ou encore des communications directes. <i>L'Inventaire des infrastructures végétalisées au Québec</i> et les fiches de projets l'accompagnant (Frédette, 2023), sont un exemple d'outils de promotion des projets réalisés.	•	•				•	
Déboulonner , en se basant sur la science et l'expérience, les fausses perceptions les plus fréquentes telles que l'endommagement de la chaussée, l'incompatibilité avec le climat hivernal, etc. (voir section <i>Perceptions et croyances</i>).		•				•	•
Porter une attention particulière aux milieux où vivent des populations vulnérables afin de limiter d'éventuels effets d'écoembourgeoisement. La création d'aménagements répondant réellement aux besoins et attentes de ces populations permettra de générer une meilleure adhésion.		•	•				
Valoriser les initiatives porteuses en les récompensant par des distinctions et promouvoir les concours déjà existants, tels que le prix d'excellence de la Société québécoise de phytotechnologie, les prix en verdissement des Fleurons du Québec ou les attestations de stationnements écoresponsables du Conseil régional de l'environnement de Montréal.						•	
Financer des projets structurants de sensibilisation afin de supporter la mise en œuvre des présentes recommandations.	•						

Leviers



Infrastructures

5. Réserver, pour chacun des projets en infrastructures publiques prévus au Plan québécois des infrastructures, une somme représentant un minimum de 2 % des investissements totaux requis pour la réalisation d'infrastructures végétales.
6. Doter la Société québécoise de technologies dédiées pour s'assurer de la mise en place d'initiatives de végétalisation des projets d'infrastructures publiques sous sa responsabilité.
7. Exiger que chaque projet d'infrastructure non public, mais subventionné à plus de 50 % par des fonds publics, ait l'obligation de prévoir une somme représentant 2 % des investissements totaux requis pour l'intégration d'initiatives de végétalisation.

Financement

Politiques publiques

8. Standardiser l'utilisation d'indicateurs spécifiques permettant de mesurer l'état de végétalisation du territoire québécois au sein de la prochaine mise à jour du Plan québécois des infrastructures.
9. Au sein de la prochaine mise à jour du Plan québécois des infrastructures, prévoir davantage de mesures spécifiques pour une économie verte, prévoir des mesures soutenues, notamment via le Fonds d'électrification et de transition énergétique.
10. Actualiser le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale en architecture et d'aménagement du territoire afin de faire une promotion plus active de la végétalisation urbaine et périurbaine.

Encadrement et normalisation

Information et sensibilisation

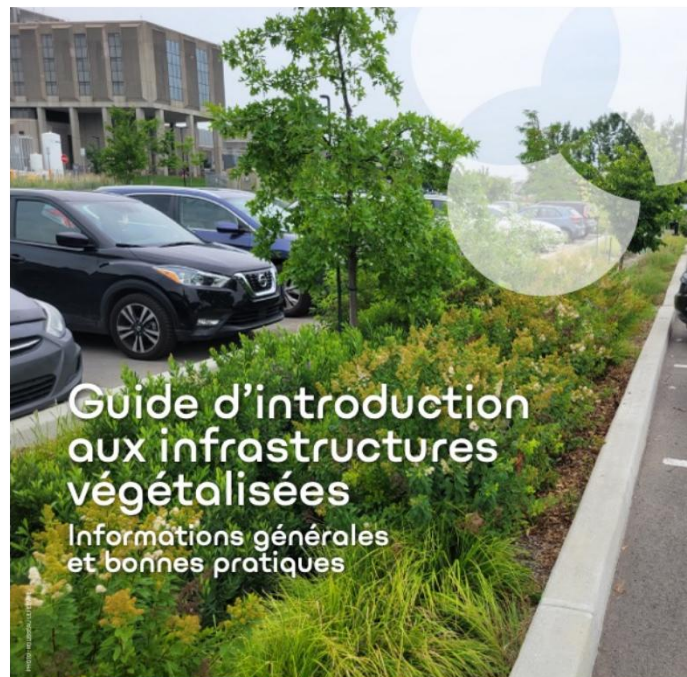
11. Faciliter la reconnaissance des végétaux produits au Québec pour les consommateurs et les autres acheteurs par l'établissement d'une certification spécifique au secteur de l'horticulture ornementale, environnementale et alimentaire.
12. Déployer une campagne de sensibilisation pour informer la société québécoise des bienfaits de la végétalisation et pour le déploiement d'initiatives en la matière.

Sensibilisation

Financement



Leviers



1^{re} ÉDITION | AOÛT 2023



Aspects économiques

	Gouvernements fédéral et provincial	Municipalités et MRC	Donneurs d'ouvrage	Professionnels (conception)	Entrepreneurs (réalisation et entretien)	Organismes	Institutions d'enseignement et de recherche
Réaliser davantage d'études/d'analyses coûts-avantages incluant des comparatifs avec les alternatives possibles (comportant les coûts du statu quo). Ces études devraient porter sur le cycle de vie complet des aménagements, notamment afin de bien documenter le retour sur investissement. Par ailleurs, l'inclusion dans ces analyses des multiples fonctions et cobénéfices des IV est absolument fondamentale.		●	●		●	●	●
Diffuser les études existantes via des organismes de diffusion, de transfert de connaissances et d'accompagnement.						●	●
Développer des programmes de financement des IV à tous les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal). Voir à ce que les demandes de subvention pour des projets de construction ou de rénovation d'infrastructures aient une portion de leur budget dédiée à la planification, l'implantation et l'entretien d'infrastructures végétalisées. La tenue, par un organisme externe, d'une liste des subventions pouvant s'appliquer aux IV serait également aidante pour les promoteurs de projets.	●	●				●	
Adapter les critères d'admissibilité de certains programmes de financement afin d'y promouvoir l'utilisation des IV en tant que solution d'adaptation aux changements climatiques.	●						
Revoir le mode de financement municipal afin de favoriser le financement d'enjeux globaux. Il pourrait par exemple s'agir d'instaurer des taxes pour développer des fonds spécifiques (p. ex. une taxe liée au taux d'imperméabilisation pour financer les projets de gestion des eaux pluviales et/ou la lutte aux îlots de chaleur).	●	●					
Utiliser des outils tels que les plans triennaux, quinquennaux ou même décennaux d'immobilisation pour sécuriser les budgets de réalisation et d'entretien des IV.		●	●				
Sécuriser les investissements et assurer que des fonds soient mis à disposition pour l'entretien du parc d'IV par l'intégration de celles-ci à la gestion des actifs .		●	●				
Exiger des promoteurs qu'ils réservent un pourcentage fixe du budget des projets pour réaliser des infrastructures végétalisées (en s'inspirant du programme pour les arts).	●	●	●				

Calcul des bénéfices

- **i-Tree** : quantifie et monétise les services écosystémiques fournis par les arbres (dépollution, séquestration du carbone, émissions de carbone évitées, ruissellement des eaux pluviales évité, etc.)
- **SylvCiT** : permet de visualiser la distribution géographique des arbres, de quantifier certains services rendus par ces arbres, d'évaluer la diversité et de générer des recommandations de groupes fonctionnels et d'espèces d'arbres à planter
- **Green Values®** : compare les performances, les coûts et les avantages des IV aux pratiques conventionnelles de gestion des eaux pluviales



Tools for Assessing and Managing
Forests & Community Trees



Analyses comparatives

- Total des coûts attendus face au total des bénéfices escomptés
- Comparaison d'une ou de plusieurs actions (incluant le statuquo) et aide à la prise de décision
- Assignation de valeurs monétaires aux risques et aux bénéfices écosystémiques
- Identification de l'action qui offre le meilleur avantage économique, mais également celle qui maximise le rendement des investissements pour la société et l'environnement

Critères	Note		
	1	3	5
Faisabilité technique	Difficulté de faisabilité forte à cause de l'espace requis de l'option	Difficulté de faisabilité moyenne à cause de l'espace requis de l'option	Difficulté de faisabilité petite à cause de l'espace requis de l'option
Coût d'implantation	Élevé	Moyen	Faible
Bénéfices du projet (Impact sur l'IGEP)	Impact faible sur l'indice de gestion des eaux pluviales	Impact moyen sur l'indice de gestion des eaux pluviales	Impact important sur l'indice de gestion des eaux pluviales
Entretien après l'implantation	Entretien important	Entretien moyen	Entretien faible
Intégration visuelle (paysage)	Faiblement intégré	Moyennement bien intégré	Très bien intégré
Valeur ajoutée environnementale	Faible	Moyenne	Forte

Analyses comparatives

CATÉGORIE	DESCRIPTION	ÎLOT DE BIORÉTENTION / JARDIN DE PLUIE / NOUES	REVÊTEMENT PERMÉABLE	PETIT FOSSÉ DE DRAINAGE ENGazonné	TRANCHÉE DRAINANTE ENGazonnée
1A	Pas ou peu d'espace disponible, pas ou petit empiètement possible	1	3	4	2
1B	Pas ou peu d'espace disponible, moyen à grand empiètement possible	1	3	4	2
2A	Petit espace disponible, pas ou petit empiètement possible	1	4	3	2
2B	Petit espace disponible, moyen à grand empiètement possible	1	3	4	2
3A	Moyen espace disponible, pas d'empiètement possible	1	4	3	2
3B	Moyen espace disponible, petit empiètement possible	1	4	3	2
3C	Moyen espace disponible, moyen à grand empiètement possible	1	4	2	3
4	Grand espace disponible	1	4	2	3

Écofiscalité

- Ensemble d'instruments économiques visant à décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager les activités qui lui sont favorables et à en stimuler l'innovation
- Peut contribuer au financement de politiques et de projets publics
- Mesures fiscales : taxes, crédits et exonérations d'impôt
- Autres mesures : droits, tarifs, permis échangeables, consignes et redevances
- Approches complémentaires : réglementation et subventions
- Exemples : Montréal, Laval, Granby, Victoriaville, Varennes, Boucherville



Imposition de minimums budgétaires



Recommandation 5

Réserver, pour chacun des projets en infrastructures publiques prévus au Plan québécois des infrastructures, une somme représentant un minimum de 2 % des investissements totaux requis pour la réalisation d'infrastructures végétalisées.

Végétalisation

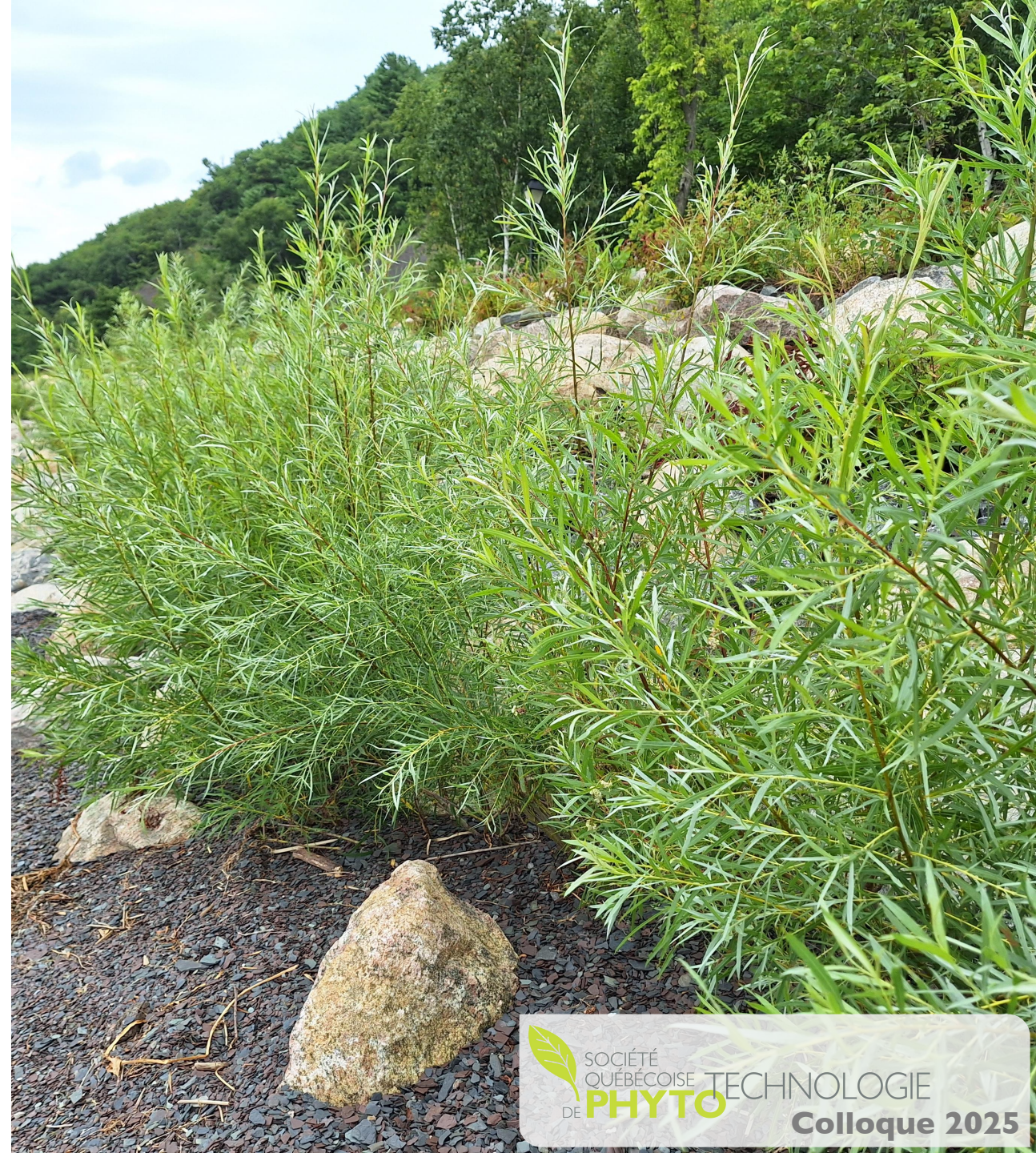
Miser sur l'intelligence naturelle
pour des communautés saines
et résilientes



Autres leviers potentiels

- Diffuser/consulter davantage les études comparatives existantes
- Développer des programmes de financement des IV et adapter les critères d'admissibilité de certains programmes de financement afin d'y promouvoir l'utilisation des IV
- Revoir le mode de financement municipal afin de favoriser le financement d'enjeux globaux
- Utiliser des outils tels que les plans triennaux, quinquennaux ou même décennaux d'immobilisation pour sécuriser les budgets de réalisation et d'entretien des IV
- Sécuriser les investissements et assurer que des fonds sont mis à disposition pour l'entretien du parc d'IV par l'intégration de celles-ci à la gestion des actifs

Réglementation



Leviers



1^{re} ÉDITION | AOÛT 2023



Aspects réglementaires

	Gouvernements fédéral et provincial	Municipalités et MRC	Donneurs d'ouvrage	Professionnels (conception)	Entrepreneurs (réalisation et entretien)	Organismes	Institutions d'enseignement et de recherche
Adopter des politiques et stratégies faisant la promotion des IV à l'échelle du territoire pourrait grandement favoriser l'implantation d'une réglementation adaptée à des échelons inférieurs de gouvernance. Au cours des dernières années, plusieurs suggestions et opportunités ont été soulevées, en voici quelques exemples :							
Développer des programmes locaux de certification pour encadrer les pratiques et promouvoir leur utilisation.	•	•				•	
Bonifier les règlements d'urbanisme pour y favoriser l'utilisation des IV (obligation, conditions ou exemptions à l'octroi de permis, etc.), tant sur les terrains publics que privés. La révision des règlements est aussi l'occasion de retirer toute clause ayant le potentiel de restreindre l'utilisation des IV. Pour ce faire, la consultation des professionnels des IV pour identifier clairement les réglementations contraignantes et/ou les aspects réglementaires pouvant être améliorés (et comment) peut s'avérer utile.		•	•	•	•		
Créer des politiques (p. ex. politique de l'arbre, politique de gestion des eaux pluviales, etc.) qui intègrent et favorisent l'utilisation des IV pour appuyer la réglementation et faciliter la prise de décision (voir la section <i>Planification</i>).		•					
Rendre disponibles et mieux communiquer des exemples de réglementation favorisant les IV pour encourager l'action. Plusieurs guides ont récemment été publiés en ce sens (Laterreur et Royer, 2022; Mathieu et al., 2018; Montréal, 2023).						•	
Documenter les procédures de dérogations possibles au RBQ en matière de toit végétalisé.						•	
S'inspirer de politiques mises en place ailleurs au Canada ou dans le monde et les adapter aux réalités climatiques et contextuelles du Québec.	•	•					
Accompagner les réglementations exigeant ou favorisant les IV de guides de conception et d'entretien qui faciliteront l'application du règlement.		•					
Promouvoir les IV dans les mécanismes de consultation publique afin d'influencer les réglementations, politiques et stratégies à venir.						•	

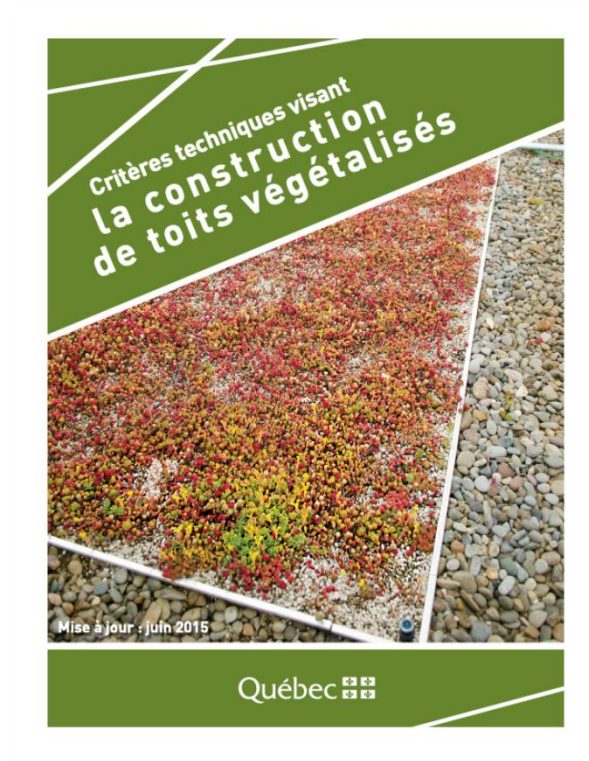
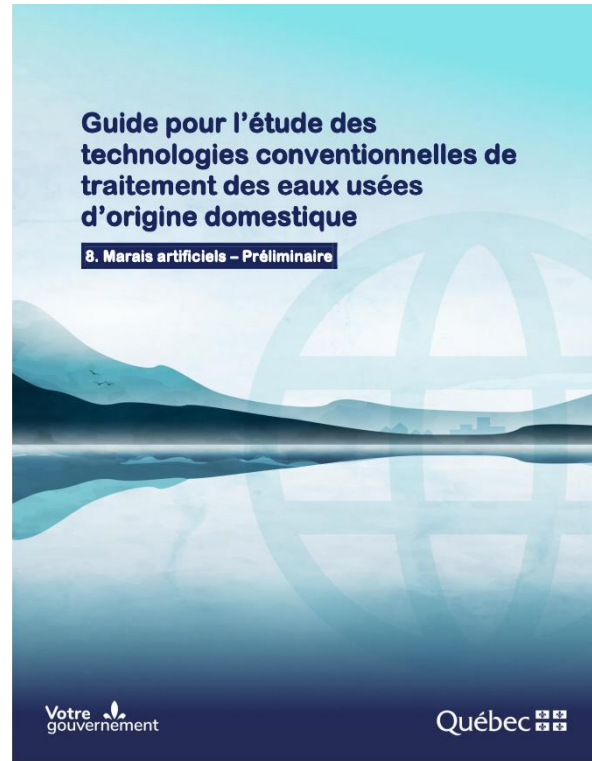
Règlementation municipale

- Bonifier les règlements d'urbanisme pour y favoriser l'utilisation des IV et rendre disponibles et mieux communiquer des exemples de réglementation favorisant les IV
- Accompagner les réglementations exigeant ou favorisant les IV de guides de conception qui faciliteront l'application du règlement



Règlementation provinciale

- Établir ou bonifier l'encadrement de certaines phytotechnologies



Règlementation provinciale

- Inciter l'utilisation des phytotechnologies par certains allègements réglementaires



Québec
© Éditeur officiel du Québec

À jour au 1^{er} décembre 2024
Ce document a valeur officielle.

chapitre Q-2, r. 9.01

Code de conception d'un système de gestion des eaux pluviales admissible à une déclaration de conformité

Loi sur la qualité de l'environnement
(chapitre Q-2, a. 31.0.6.)

TABLE DES MATIÈRES

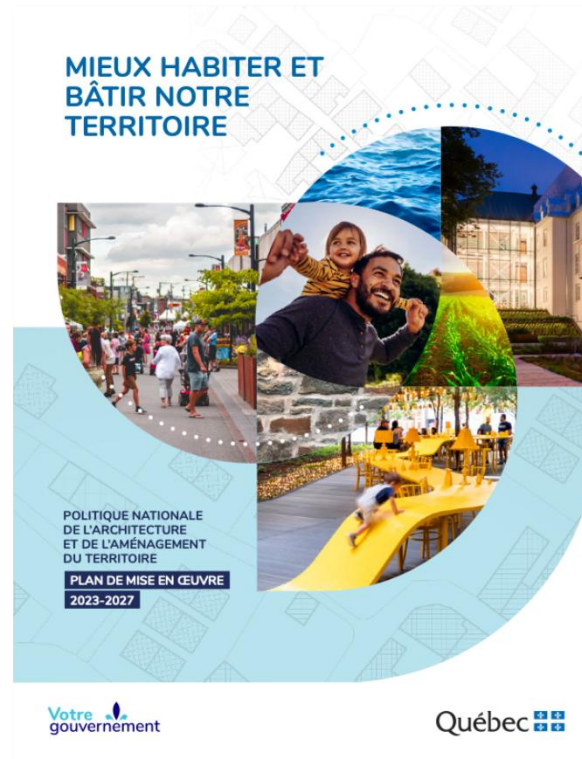
CHAPITRE I DOMAINE D'APPLICATION.....	1
CHAPITRE II OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	
SECTION I DISPOSITION GÉNÉRALE.....	2
SECTION II SYSTÈME DE RÉTENTION SEC.....	3
SECTION III SYSTÈME DE RÉTENTION À VOLUME PERMANENT.....	8
SECTION IV FOSSÉ ENGAGONNÉ.....	13
SECTION V SÉPARATEUR HYDRODYNAMIQUE.....	15
SECTION VI TECHNOLOGIE COMMERCIALE DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES.....	17
CHAPITRE III CONCEPTION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	
SECTION I PLANS ET DEVIS ET PROGRAMME D'ENTRETIEN	
§ 1. — Disposition générale.....	18
§ 2. — Plans et devis.....	19
§ 3. — Programme d'entretien.....	20

À jour au 1^{er} décembre 2024
© Éditeur officiel du Québec

Q-2, r. 9.01 / 1 sur 73

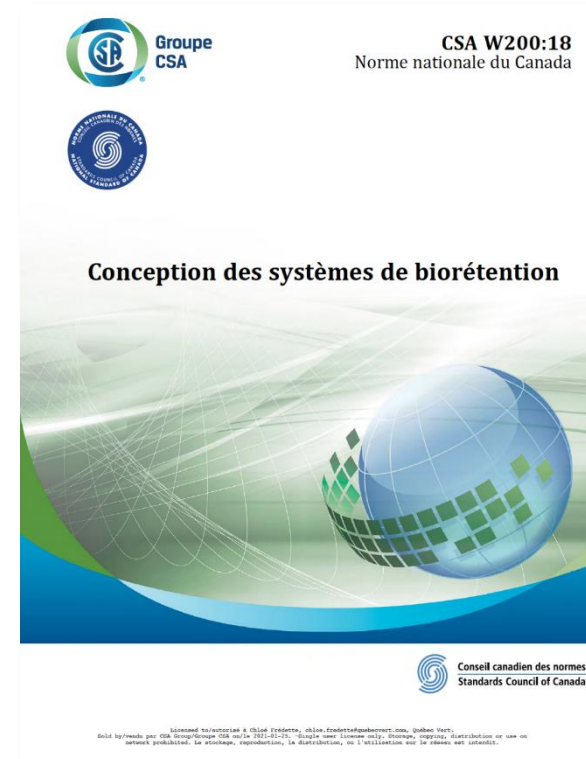
Encadrement et normalisation

- Créer des politiques et stratégies qui intègrent et favorisent l'utilisation des IV



Encadrement et normalisation

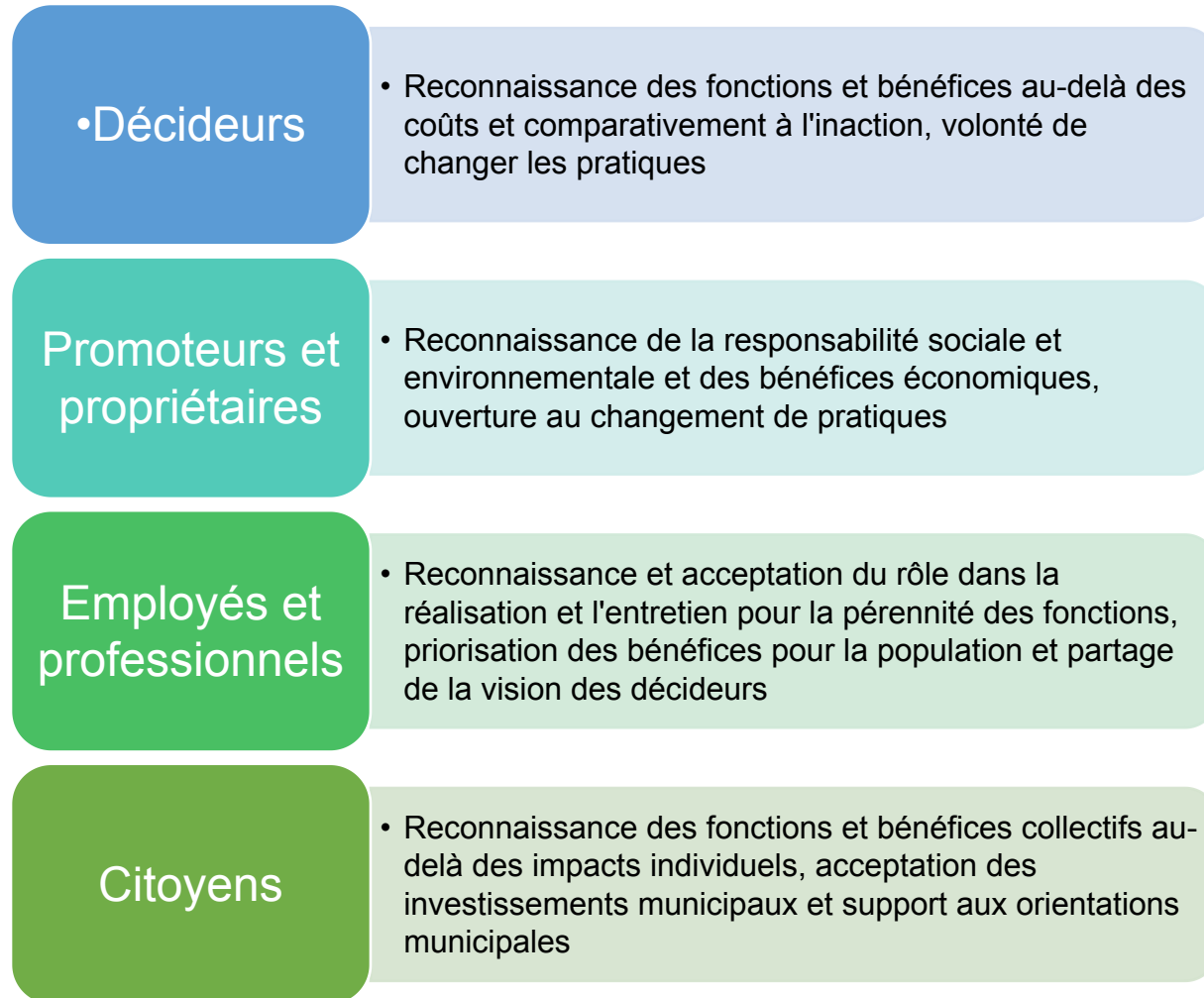
- Développer ou bonifier des certifications et des normes pour encadrer les pratiques et promouvoir leur utilisation



Acceptabilité sociale



Acceptabilité, un vaste concept



Sources : adapté de Yelle (2013) et Stankey and Shindler (2006)

Leviers



Acceptabilité sociale

	Gouvernements fédéral et provincial	Municipalités et MRC	Donneurs d'ouvrage	Professionnels (conception)	Entrepreneurs (réalisation et entretien)	Organismes	Institutions d'enseignement et de recherche
Multiplier les campagnes de sensibilisation auprès des diverses parties prenantes (décideurs, promoteurs, etc.) afin de faire connaître les nombreuses fonctions et bénéfices des différents types d'IV.						•	
Développer des documents d'information à l'intention des citoyens et des promoteurs immobiliers pour expliquer le fonctionnement et les avantages d'un certain type d'IV, notamment en amont d'un projet.		•				•	
En marge de la sensibilisation, mesurer et communiquer les données de performance et démontrer les avantages réels des IV est primordial (voir section <i>Avancement et diffusion des connaissances</i>).						•	•
Inclure des principes d'urbanisme participatif dès la planification et la priorisation des projets afin de comprendre dès le départ les préoccupations des citoyens et de bonifier les projets en fonction de leurs besoins.		•	•	•			
Mobiliser tous les intervenants dès le début des projets , c'est-à-dire également les élus et les responsables de la réalisation et de l'entretien des aménagements, afin de s'assurer de la compréhension et l'adhésion de tous au projet.		•	•	•			
Respecter les plans d'entretien et assurer un suivi minimal de l'état des ouvrages afin de respecter les attentes des citoyens, tout en s'assurant de la performance optimale des aménagements.		•	•		•		
Mettre en vitrine , tant auprès des citoyens qu'auprès des autres parties prenantes (décideurs, employés, etc.), des projets exemplaires afin de démontrer le potentiel positif de ce type de projet. Cela peut se faire par de la signalisation, la présence dans les médias ou encore des communications directes. <i>L'Inventaire des infrastructures végétalisées au Québec</i> et les fiches de projets l'accompagnant (Frédette, 2023), sont un exemple d'outils de promotion des projets réalisés.	•	•				•	
Déboulonner , en se basant sur la science et l'expérience, les fausses perceptions les plus fréquentes telles que l'endommagement de la chaussée, l'incompatibilité avec le climat hivernal, etc. (voir section <i>Perceptions et croyances</i>).		•				•	•
Porter une attention particulière aux milieux où vivent des populations vulnérables afin de limiter d'éventuels effets d'écoembourgeoisement. La création d'aménagements répondant réellement aux besoins et attentes de ces populations permettra de générer une meilleure adhésion.		•	•				
Valoriser les initiatives porteuses en les récompensant par des distinctions et promouvoir les concours déjà existants, tels que le prix d'excellence de la Société québécoise de phytotechnologie, les prix en verdissement des Fleurons du Québec ou les attestations de stationnements écoresponsables du Conseil régional de l'environnement de Montréal.						•	
Financer des projets structurants de sensibilisation afin de supporter la mise en œuvre des présentes recommandations.	•						

Accroissement de la sensibilisation



Recommandation 12

Déployer une campagne de sensibilisation nationale ayant pour but d'informer la société québécoise des bienfaits de la végétalisation et de la mobiliser pour favoriser le déploiement d'initiatives en la matière.

Végétalisation

Miser sur l'intelligence naturelle
pour des communautés saines
et résilientes

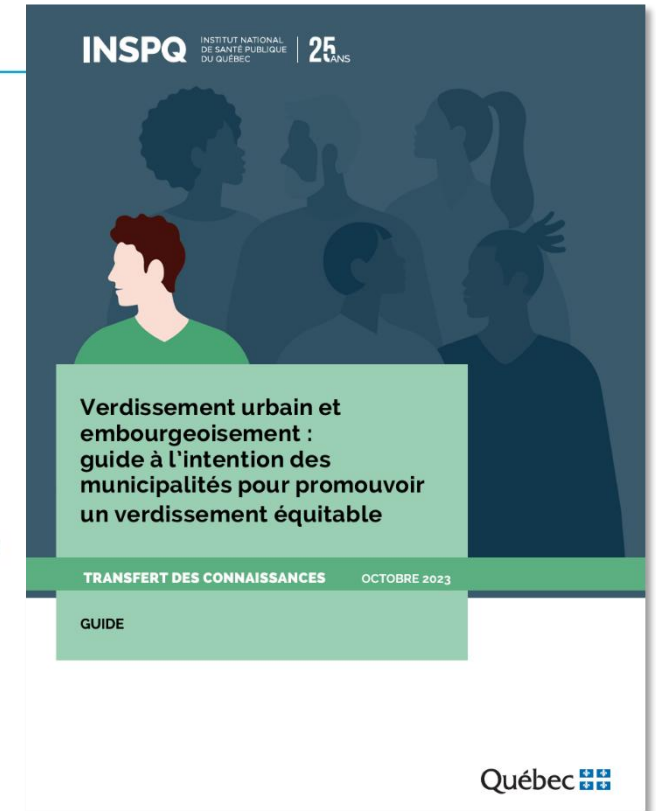


Évaluation des aspects sociaux

- Considérer la géographie sociale (enjeux et besoins versus milieu d'insertion des projets)
- Mettre l'emphasis sur les bénéfices sociaux des phytotechnologies

Services socioculturels

- Amélioration du cadre de vie
- Amélioration de la santé physique
- Amélioration de la santé mentale
- Support à l'éducation des enfants
- Amélioration de la sécurité routière
- Augmentation des surfaces utilisables
- Réduction de la criminalité
- Atténuation du bruit
- Augmentation de la cohésion sociale



Mobilisation des intervenants

- Inclure des principes d'urbanisme participatif dès la planification et la priorisation des projets et mobiliser tous les intervenants

Information

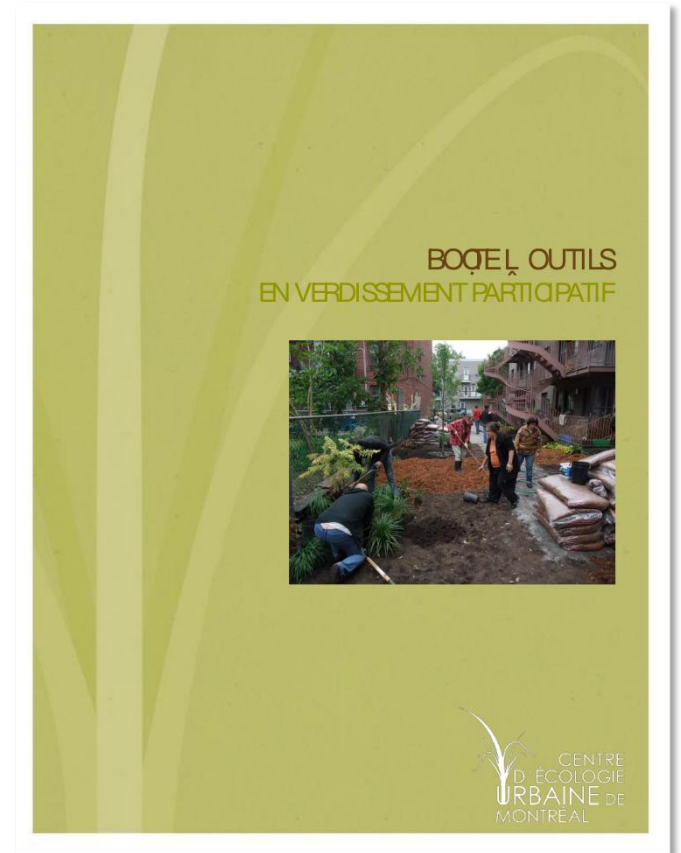
Donne aux citoyens les informations nécessaires à leur implication dans le processus de participation à la prise de décision. Préalable à toute participation publique éclairée.

Consultation

Permet aux personnes intéressées d'exprimer leurs idées, leurs attentes et leurs préoccupations à l'égard d'un projet et au promoteur de bien comprendre les enjeux que soulève son projet.

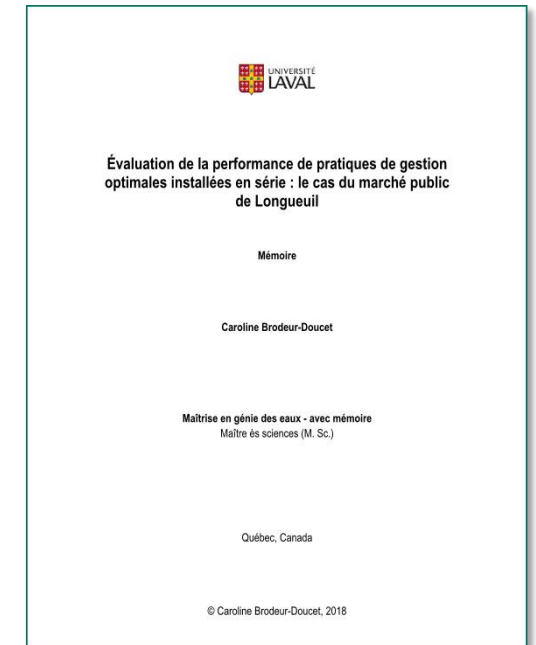
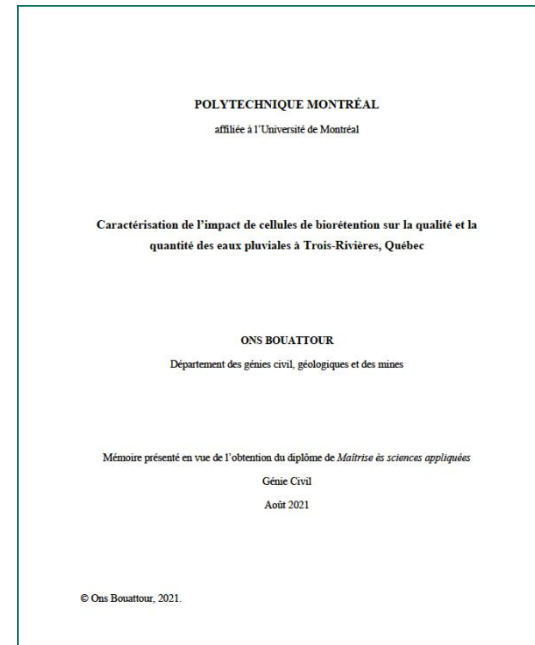
Participation active

Favorise les échanges entre chacun des intervenants (les différents acteurs du milieu et le promoteur) dans une approche de co-construction des projets et de résolution des problèmes.



Documentation et support

- Mesurer et communiquer les données de performance et démontrer les avantages réels



Documentation et support

- Déboulonner, en se basant sur la science et l'expérience, les fausses perceptions les plus fréquentes



Exemplarité

- Mettre en vitrine des projets exemplaires afin de démontrer le potentiel positif de ce type de projet et valoriser les initiatives porteuses



PLAN D'ENSEMBLE

10 PARCELLES IDÉALES À AMÉNAGER EN BORD DE COURS D'EAU

En 2018, la Municipalité a aménagé, en conformité avec les lois et le respect de l'environnement, 10 aménagements paysagers types en bande riveraine du cours d'eau traversant le parc Ruisseau-des-Vents.

Ce projet innovateur a un mandat d'éducation sur les valeurs environnementales reliées à la protection de l'eau et à la préservation de sa qualité en proposant des aménagements efficaces en bande riveraine. Ce projet vient aussi démystifier la perception que nos plantes indigènes ou autres espèces propices à occuper une bande riveraine peuvent présenter un caractère ornemental.

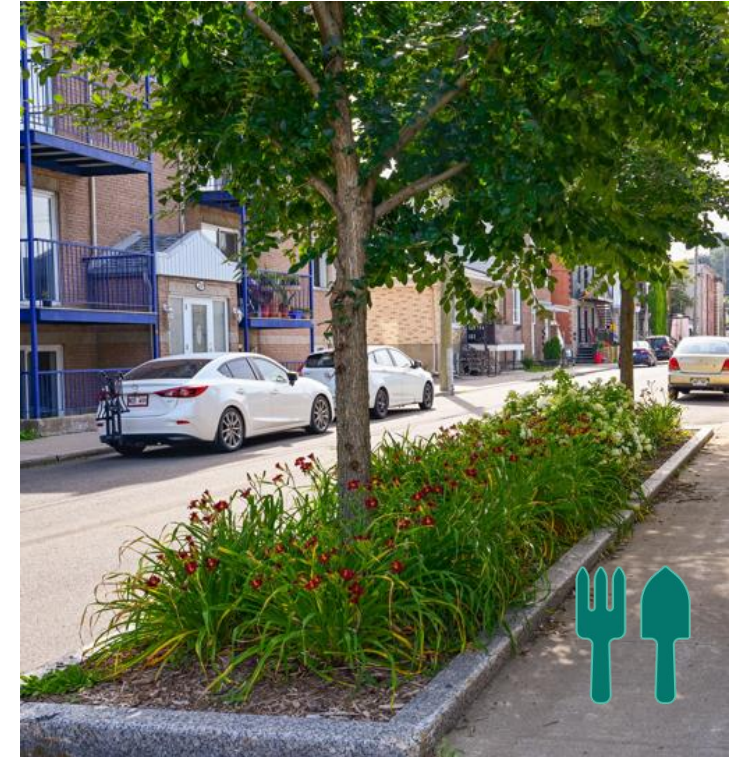
Consultez le plan et la liste des espèces à chacun des 10 aménagements, pour vous inspirer !



Info: saintthomas.qc.ca

Exemplarité

- Respecter les plans d'entretien et assurer un suivi minimal de l'état des ouvrages



Conclusion



Accélérer le déploiement

1. Même si le financement, la réglementation et l'acceptabilité sociale représentent parfois des freins, ils peuvent également être de puissants leviers pour encourager la mise en œuvre de phytotechnologies
2. Qu'ils représentent des freins ou non, ces trois aspects doivent être traités en amont des projets et de façon structurante (plutôt qu'au cas par cas) pour permettre un déploiement global et fructueux des phytotechnologies
3. Les freins ont été bien étudiés, et les leviers sont souvent déjà disponibles ou prêts à être mis en place, il est donc temps de passer à l'action!

Merci !

Chloé Frédette, biol., Ph. D.

Conseillère scientifique et chargée de
projets, Québec Vert

chloe.fredette@quebecvert.com

514-774-2228



La communauté du végétal
et du paysage

